



KS indice FTSE Stellantis 1.34 Decrement Octobre 2024

TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE⁽¹⁾ ET À L'ÉCHÉANCE, CI-APRÈS LE « TITRE DE CRÉANCE » OU « TITRE ».

Produit de placement risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».

- **ISIN** : FR001400Q4K6
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans (hors activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽²⁾).
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- **Émetteur** : Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+)⁽³⁾. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'Émetteur.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/CE).

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Le mécanisme de remboursement automatique anticipé et ses conditions sont détaillées dans cette brochure (pages 4 et 10).

⁽³⁾ Notations en vigueur au 7 mai 2024. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

POINTS CLÉS

- L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice FTSE Stellantis 1.34 Fixed Point Decrement Act-365 2021 Jul01 Index (code Bloomberg : SSDSTL03, code Reuters : .TFTQOVLSSDSTL03E) (l'« Indice ») pour une durée de 1 à 10 ans maximum. Le remboursement du Titre « KS indice FTSE Stellantis 1.34 Decrement Octobre 2024 » est ainsi conditionné à l'évolution de cet Indice **construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 1,34€ ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement ou si les dividendes réinvestis sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 1,34€ par an.**
- Un remboursement⁽¹⁾ de l'intégralité du capital initial à la Date de Remboursement Final⁽²⁾, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial⁽³⁾.
 - **Sinon, un risque de perte partielle ou totale en capital.**
- Du trimestre 4 à 39, un remboursement⁽¹⁾ automatique anticipé du produit « KS indice FTSE Stellantis 1.34 Decrement Octobre 2024 » à hauteur de l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 3,525% par trimestre écoulé depuis l'origine, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾.
- À l'échéance, en l'absence de remboursement automatique anticipé, un remboursement⁽¹⁾ de l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 3,525% par trimestre écoulé depuis l'origine, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial⁽³⁾.
- L'investisseur accepte donc de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice et **accepte un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « KS indice FTSE Stellantis 1.34 Decrement Octobre 2024 », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Date d'Émission (le 3 juin 2024) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 14 novembre 2034) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du Titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance « KS indice FTSE Stellantis 1.34 Decrement Octobre 2024 » sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « KS indice FTSE Stellantis 1.34 Decrement Octobre 2024 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Finaval qui commercialise le produit « KS indice FTSE Stellantis 1.34 Decrement Octobre 2024 ».

⁽¹⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽²⁾ Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.

⁽³⁾ Les détails liés à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé et la détermination du Niveau Initial figurent en page 4.

AVANTAGES

- Un remboursement automatique anticipé possible : Du trimestre 4 à 39, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 3,525% par trimestre écoulé depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 12,41%⁽³⁾).
- Un gain à l'échéance possible : Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 3,525% par trimestre écoulé depuis l'origine, soit 241%. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à 8,06%⁽³⁾.

INCONVÉNIENTS

- **« KS indice FTSE Stellantis 1.34 Decrement Octobre 2024 » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance :**
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas remplies, dans ce cas, la formule de remboursement ne s'applique pas et le prix dépend alors des paramètres de marché le jour de la revente.
 - Si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾.
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- Une faible variation de l'Indice autour du seuil de 50% de son Niveau Initial⁽¹⁾ à la Date de Constatation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement du produit « KS indice FTSE Stellantis 1.34 Decrement Octobre 2024 » à l'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 12,41%⁽³⁾).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque de remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- **L'indice FTSE Stellantis 1.34 Fixed Point Decrement Act-365 2021 Jul01 Index est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action Stellantis NV et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 1,34€ par an. Si les dividendes effectivement distribués par l'action Stellantis NV sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice, la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice FTSE Stellantis 1.34 Fixed Point Decrement Act-365 2021 Jul01 Index, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice FTSE Stellantis 1.34 Fixed Point Decrement Act-365 2021 Jul01 Index sera accélérée.**

⁽¹⁾ Les détails liés à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé et la détermination du Niveau Initial figurent en page 4.

⁽²⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽³⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL

Le Niveau Initial correspond au niveau de clôture le plus bas de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale suivantes : 6 mai 2024 et 31 octobre 2024.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Du trimestre 4 à 39, à chaque Date de Constatation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

L'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 3,525% par trimestre écoulé depuis l'origine
(soit un TRA net maximum de 12,41%⁽²⁾)

La Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé est de 100% du Niveau Initial au trimestre 4, puis baisse linéairement de 1,5% par trimestre écoulé jusqu'à atteindre 50% au trimestre 38.

Trimestres	T4	T5	T6	...	T37	T38	T39
Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé (% du niveau initial)	100,00%	98,50%	97,00%	...	50,50%	50%	50%

Si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, **le produit continue jusqu'à l'échéance.**

⁽¹⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽²⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'issue du trimestre 40, à la Date de Constatation Finale, dans le cas où le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice :

- **CAS FAVORABLE** : Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Final :

L'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 3,525% par trimestre écoulé depuis l'origine, soit 241%
(soit un TRA net de 8,06%⁽²⁾)

- **CAS DÉFAVORABLE** : Si le niveau de l'Indice est inférieur à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Final :

La Valeur Finale de l'Indice⁽³⁾
(soit un TRA net négatif)

Dans ce scénario, l'investisseur subit **une perte en capital à l'échéance** qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

⁽¹⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽²⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ La Valeur Finale de l'Indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

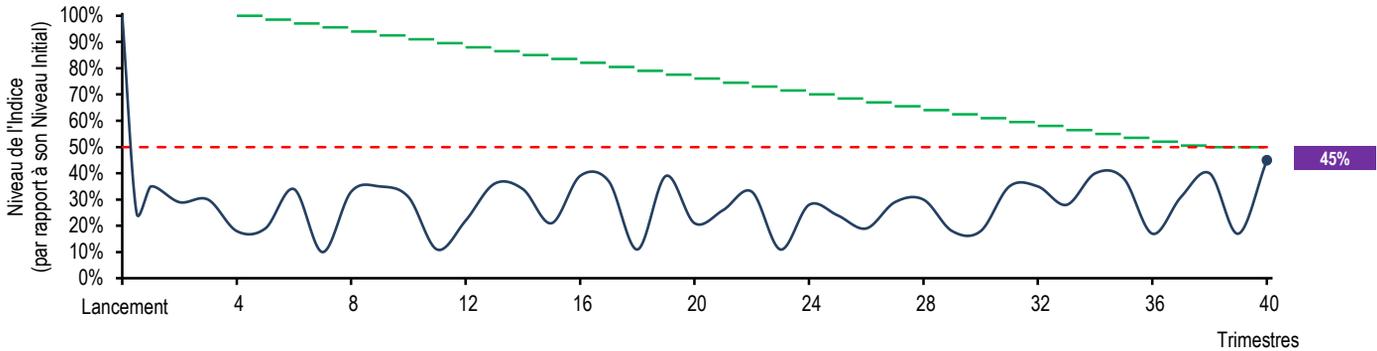
ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.

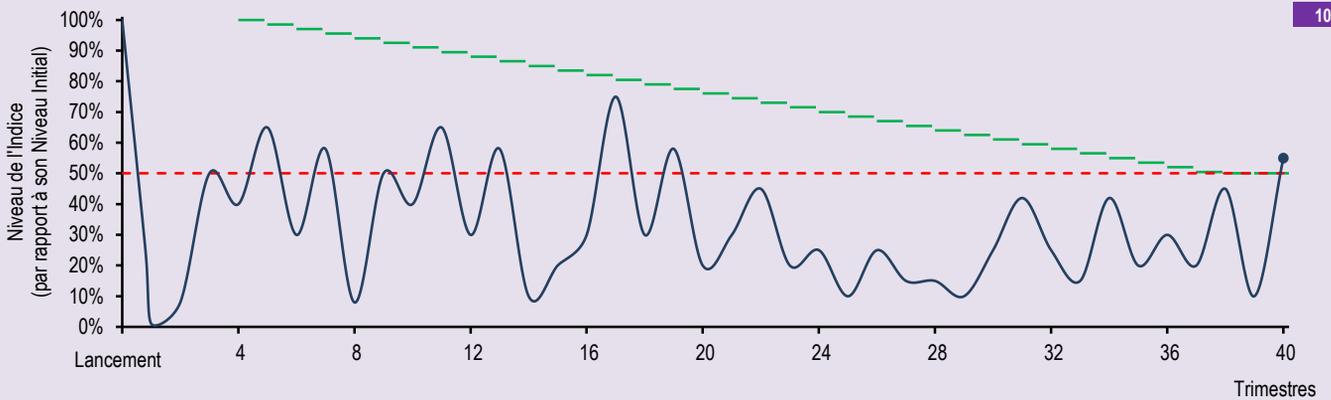
- Barrière de Remboursement Automatique Anticipée Dégressive
- Seuil de perte en capital à l'échéance (50%)
- Évolution de l'Indice par rapport à son Niveau Initial

XX Remboursement du produit

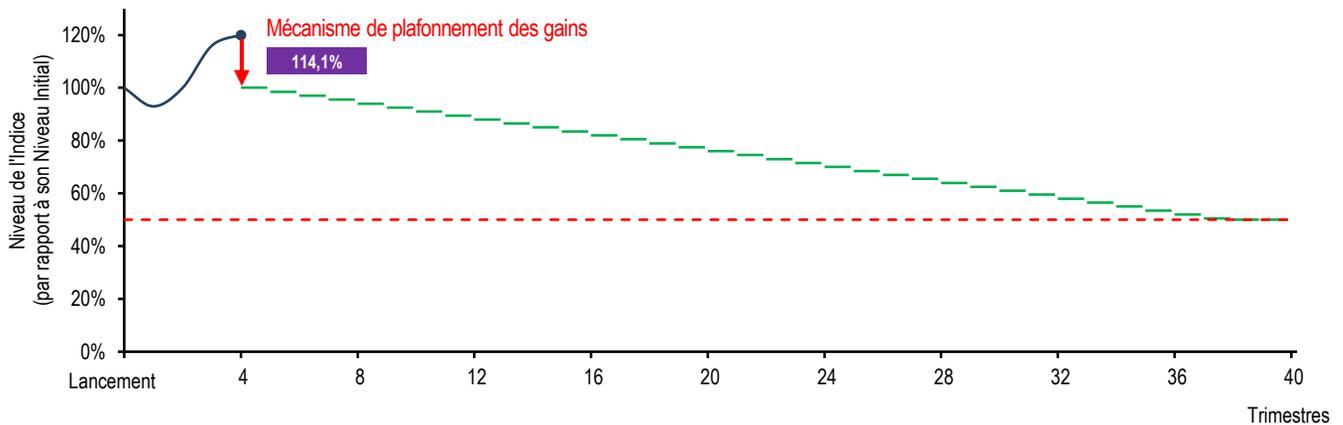
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSÉ DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE DE MOINS DE 50% À L'ÉCHÉANCE



SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE À LA FIN DU TRIMESTRE 4



ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSÉ DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE

Aux Dates de Constatation Trimestrielle, des trimestres 4 à 39, l'Indice clôture en dessous de la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain, le produit dure jusqu'à l'échéance.

À l'échéance, l'Indice clôture à 45% de son Niveau Initial (soit une baisse de 55%) soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à l'échéance 45% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -8,57%⁽²⁾, similaire à un investissement direct dans l'Indice.

L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE DE MOINS DE 50% À L'ÉCHÉANCE

Aux Dates de Constatation Trimestrielle, des trimestres 4 à 39, l'Indice clôture en dessous de la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé: le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain, le produit dure jusqu'à l'échéance.

À l'échéance, l'Indice clôture à 55% de son Niveau Initial (soit une baisse de 45%) : l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors à la Date de Remboursement Final l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 3,525% par trimestre écoulé depuis l'origine, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 8,06%⁽²⁾ (contre un Taux de Rendement Annuel net de -6,72%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'Indice).

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE À LA FIN DU TRIMESTRE 4

À l'issue du trimestre 4, l'Indice clôture à 120% de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé : l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante, l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 3,525% par trimestre écoulé depuis l'origine, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 12,41%⁽²⁾ (contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,00%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains).

⁽¹⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽²⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

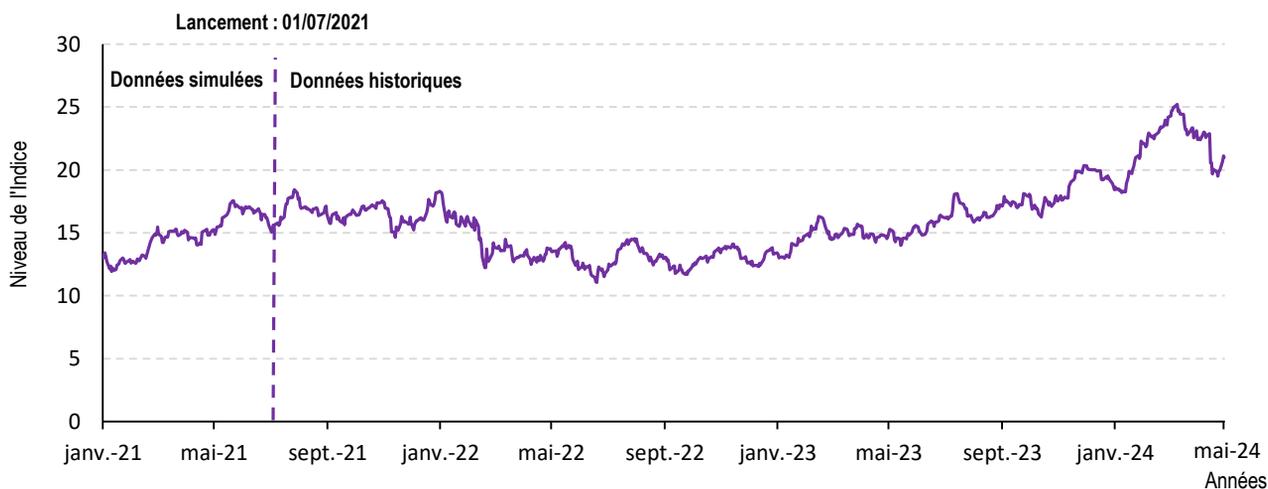
DESCRIPTION⁽¹⁾

L'indice **FTSE Stellantis 1.34 Fixed Point Decrement Act-365 2021 Jul01 Index** est un indice de marché actions créé par FTSE International Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par FTSE International Limited.

L'indice réplique la performance de l'action Stellantis NV et est **calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action Stellantis NV et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 1,34€ par an**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Ceci peut être moins favorable pour les investisseurs que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement ou si les dividendes détachés sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 1,34€ par an. Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'action Stellantis NV est en moyenne de 1,31€ par an depuis sa formation en 2021 et un dividende de 1,55€ a été détaché en 2024. Un niveau de dividende de 1,34€ correspond à 6,63% du niveau de l'action Stellantis NV (pour un niveau de l'action Stellantis NV à 20,21€ au 7 mai 2024). **Les niveaux des dividendes passés ne préjugent pas des niveaux des dividendes futurs.**

L'indice est accessible entre autres sur le site de FTSE International Limited (<https://research.ftserussell.com/>) (code Bloomberg : SSDSTL03 Index).

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE DEPUIS JANVIER 2021⁽¹⁾



LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

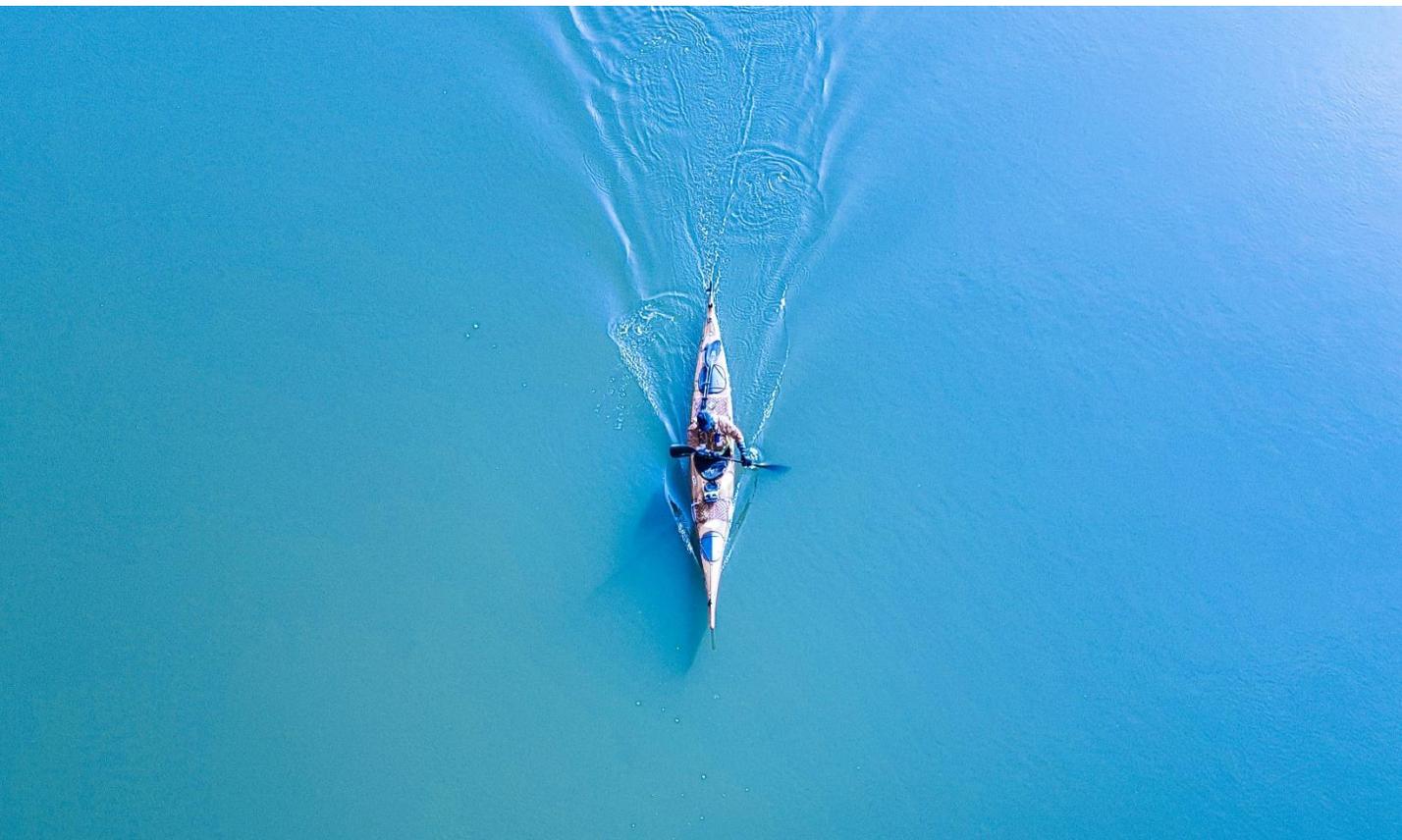
⁽¹⁾ Source: Bloomberg, 7 mai 2024

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

RISQUE LIÉ À L'INFLATION : Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.
- **RISQUE DE CRÉDIT** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.
- **RISQUE DE MISE EN RÉOLUTION** : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Nature juridique	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.
Émetteur	Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 7 mai 2024. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Devise	Euro
Garantie en capital	Pas de garantie en Capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.
Code ISIN	FR001400Q4K6
Éligibilité	Comptes-titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
Prix d'Émission	100% de la Valeur Nominale
Prix d'achat	100% du Prix d'Émission
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum de souscription	1 000 €. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Durée d'investissement	10 ans (hors activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé)
Niveau Initial	Le Niveau Initial correspond au niveau de clôture le plus bas de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale suivantes : 6 mai 2024 et 31 octobre 2024.
Date d'Émission	3 juin 2024
Date de Constatation Initiale	31 octobre 2024
Dates de Constatation Trimestrielle	31 octobre 2025, 2 février 2026, 29 avril 2026, 31 juillet 2026, 2 novembre 2026, 1 février 2027, 30 avril 2027, 2 août 2027, 1 novembre 2027, 31 janvier 2028, 28 avril 2028, 31 juillet 2028, 31 octobre 2028, 31 janvier 2029, 27 avril 2029, 31 juillet 2029, 31 octobre 2029, 31 janvier 2030, 29 avril 2030, 31 juillet 2030, 31 octobre 2030, 31 janvier 2031, 29 avril 2031, 31 juillet 2031, 31 octobre 2031, 2 février 2032, 30 avril 2032, 2 août 2032, 1 novembre 2032, 31 janvier 2033, 2 mai 2033, 1 août 2033, 31 octobre 2033, 31 janvier 2034, 28 avril 2034, 31 juillet 2034, 31 octobre 2034
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	10 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Trimestrielle correspondante
Date de Constatation Finale	31 octobre 2034
Date de Remboursement Final	14 novembre 2034
Sous-Jacent	Indice FTSE Stellantis 1.34 Fixed Point Decrement Act-365 2021 Jul01 Index (code Bloomberg : SSDSTL03, code Reuters : .TFTQOVLSSDSTL03E).
Commission de distribution	Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 1% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.
Marché secondaire	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du Support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.
Publication et périodicité de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters et Telekurs.
Diffusion des cours	Les cours seront diffusés quotidiennement, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse prévu, le Jour de Bourse prévu suivant, et à titre indicatif sur la page publique Reuters « FR001400Q4K6=BARL ».
Double valorisation	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.
Règlement/Livraison	Euroclear / Clearstream, Luxembourg
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Droit applicable	Droit français
Agent de calcul	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

DISPONIBILITE DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du produit avant tout investissement dans le produit.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 3 juin 2024, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 12 avril 2024 et du Document d'Enregistrement en date du 3 avril 2024 [https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2024/Registration%20Document%20112024%20\(CBI\).pdf](https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2024/Registration%20Document%20112024%20(CBI).pdf) ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale (lorsque disponible) sont disponibles sur les site <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2024/GSSP%20BBPLC%20EU%20Base%20Prospectus%20024.pdf> (Prospectus), <https://home.barclays/investor-relations/structured-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://barxis.barcap.com/FR/1/fr/kidsearch.app>

INFORMATIONS IMPORTANTES

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaut.

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord et sous la responsabilité de Finaval, le distributeur qui commercialise directement ou via ses sous distributeurs, le produit « KS indice FTSE Stellantis 1.34 Decrement Octobre 2024 ».

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou compte titre ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

AVERTISSEMENT DE FTSE

Les Titres ne sont en aucun cas parrainés, approuvés, vendus ou promus par FTSE International Limited (« FTSE ») ou les sociétés du London Stock Exchange Group (« LSEG ») (collectivement, les « Parties Concédantes de Licence ») et aucune des Parties Concédantes de Licence ne fait une quelconque affirmation, prévision ou déclaration et ne donne une quelconque garantie, explicite ou implicite, quant (i) aux résultats devant être obtenus de l'exploitation de l'Indice (sur lequel les Titres sont basés), (ii) aux niveaux auxquels l'Indice se trouve à un moment donné, ou (iii) à l'adéquation de l'Indice aux fins pour lesquelles il est mis en relation avec les Titres.

Aucune des Parties Concédantes de Licence n'a fourni ou ne fournira de quelconque conseil ou recommandation d'investissement s'agissant de l'Indice à l'Émetteur ou à ses clients. L'Indice est calculé par FTSE ou son agent. Aucune des Parties Concédantes de Licence (a) ne pourra être responsable (pour négligence ou autre) envers toute personne pour une quelconque erreur dans l'Indice ou (b) n'a une quelconque obligation d'informer quelque personne que ce soit d'une telle erreur.

Tous les droits sur l'Indice appartiennent à FTSE. « FTSE® » est une marque déposée de LSEG est exploitée par FTSE en vertu d'une licence.